

# Plan d'action à l'égard des personnes handicapées

2022-2023



Pour tout renseignement concernant l'ISQ  
et les données statistiques dont il dispose,  
s'adresser à :

Institut de la statistique du Québec  
200, chemin Sainte-Foy  
Québec (Québec) G1R 5T4

Bureau de Montréal :  
Institut de la statistique du Québec  
1200, avenue McGill College  
Montréal (Québec) H3B 4J8

Téléphone :  
418 691-2401  
1 800 463-4090 (Canada et États-Unis)

Site Web : [statistique.quebec.ca](http://statistique.quebec.ca)  
Suivez-nous sur [Facebook](#) et [Twitter](#)

La forme masculine utilisée dans ce document  
désigne tout aussi bien les femmes que les hommes.

Ce document est disponible seulement en version électronique.

Dépôt légal  
Bibliothèque et Archives nationales du Québec  
2<sup>e</sup> trimestre 2022  
ISBN 978-2-550-92201-8 (en ligne)

© Gouvernement du Québec, Institut de la statistique du Québec, 2007

Toute reproduction autre qu'à des fins de consultation personnelle  
est interdite sans l'autorisation du gouvernement du Québec.  
[statistique.quebec.ca/fr/institut/nous-joindre/droits-auteur-permission-reproduction](http://statistique.quebec.ca/fr/institut/nous-joindre/droits-auteur-permission-reproduction)

Juin 2022

Pour toute demande d'information, suggestion ou plainte concernant les services offerts aux personnes handicapées, s'adresser à :

Centre d'information et de documentation  
Institut de la statistique du Québec  
200, chemin Sainte-Foy, 3<sup>e</sup> étage  
Québec (Québec) G1R 5T4

Téléphone :

418 691-2401

1 800 463-4090 (Canada et États-Unis)

Site Web :

[statistique.quebec.ca/fr/institut/centre-dinformation-et-de-documentation](http://statistique.quebec.ca/fr/institut/centre-dinformation-et-de-documentation)

Ce document est disponible sur le site Web de l'Institut à l'adresse suivante :

[statistique.quebec.ca/fr/fichier/plan-d-action-a-l-egard-des-personnes-handicapees-2022-2023.pdf](http://statistique.quebec.ca/fr/fichier/plan-d-action-a-l-egard-des-personnes-handicapees-2022-2023.pdf).

### **Notice bibliographique suggérée**

INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC (2022). *Plan d'action à l'égard des personnes handicapées 2022-2023*, [En ligne], Québec, L'Institut, 28 p. [statistique.quebec.ca/fr/fichier/plan-d-action-a-l-egard-des-personnes-handicapees-2022-2023.pdf](http://statistique.quebec.ca/fr/fichier/plan-d-action-a-l-egard-des-personnes-handicapees-2022-2023.pdf).

Ce document est disponible en médias adaptés. Pour en faire la demande, veuillez communiquer avec le Centre d'information et de documentation au [cid@stat.gouv.qc.ca](mailto:cid@stat.gouv.qc.ca) ou à l'un des numéros suivants : 418 691-2401 ou 1 800 463-4090.

# Mot du statisticien en chef

Conformément à la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale (RLRQ, chapitre E20.1), l'Institut de la statistique du Québec dépose son Plan d'action à l'égard des personnes handicapées 2022-2023.

Soucieux de s'inscrire dans une démarche visant à promouvoir l'équité, l'Institut réitère son engagement à identifier les obstacles à l'intégration des personnes handicapées et à déterminer les mesures à prendre pour les réduire. Le plan d'action présente le bilan des réalisations de la dernière année ainsi que les mesures retenues pour l'exercice 2022-2023. Soulignons que des employés ayant un handicap ont été invités à se prononcer dans le cadre des travaux de mise à jour du plan.

Cette année, les travaux du comité consultatif de l'Institut ont permis à l'organisation de renforcer son plan d'action et de mettre en place plus de mesures s'inscrivant dans sa mission. Ces mesures témoignent de la volonté de l'Institut de faciliter l'accès à ses produits et services pour l'ensemble des citoyens et d'assurer à son personnel un environnement de travail inclusif. Les indicateurs retenus permettent également de faire un meilleur suivi des différentes réalisations.

Par ailleurs, dans le cadre de sa mission, l'Institut est fier de pouvoir continuer à contribuer au développement des connaissances sur l'incapacité, en produisant et en diffusant des informations statistiques à ce sujet.

Le statisticien en chef,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'S. Bergeron', written in a cursive style.

Simon Bergeron

# Table des matières

<b>Mot du statisticien en chef</b> . . . . .	<b>4</b>
<b>1 Portrait de l'Institut de la statistique du Québec</b> . . . . .	<b>6</b>
Mission . . . . .	6
Vision – <i>La statistique au service de la société : la référence au Québec</i> . . . . .	7
Produits et services . . . . .	7
<b>2 Groupe de travail responsable du plan d'action</b> . . . . .	<b>8</b>
<b>3 Consultation des personnes handicapées</b> . . . . .	<b>9</b>
<b>4 Contribution de l'Institut en matière d'information statistique sur l'incapacité</b> . . . . .	<b>10</b>
Principaux travaux réalisés par l'Institut sur l'incapacité . . . . .	11
Travaux réalisés en 2021-2022 . . . . .	11
Travaux en cours ou à venir . . . . .	11
<b>5 Reddition de comptes</b> . . . . .	<b>12</b>
Mesures d'accommodement . . . . .	12
Plaintes . . . . .	12
<b>6 Bilan des réalisations en 2021-2022</b> . . . . .	<b>13</b>
<b>7 Mesures retenues pour 2022-2023</b> . . . . .	<b>22</b>

# Portrait de l'Institut de la statistique du Québec

---

L'Institut de la statistique du Québec a été constitué en avril 1999 avec l'entrée en vigueur de la Loi sur l'Institut de la statistique du Québec (RLRQ, chapitre I-13.011). En 2020-2021, il comptait 293 employés réguliers et 69 intervieweurs. Pendant cette période, une soixantaine d'enquêtes ont été menées, et 40 098 questionnaires ont été remplis par des individus et des ménages et 51 412 par des entreprises et des institutions. De ses travaux découlent un nombre important de publications et d'informations statistiques sur des thèmes variés<sup>1</sup>.

Les locaux de l'Institut sont situés aux endroits suivants :

- 200, chemin Sainte-Foy,  
Québec (Québec) G1R 5T4
- 1200, avenue McGill College,  
Montréal (Québec) H3B 4J8

Des centres d'accès aux données de recherche (CADRISQ) sont également accessibles sur le campus de l'Université de Montréal, de l'Université McGill et de l'Université de

Sherbrooke, dans les locaux du Centre interuniversitaire québécois de statistiques sociales (CIQSS), ainsi que dans les locaux de l'Édifice Marie-Fitzbach et dans ceux de l'Institut, à Québec.

## Mission

---

L'Institut a pour mission de fournir des informations statistiques fiables et objectives sur la situation du Québec quant à tous les aspects de la société québécoise. L'Institut constitue le lieu privilégié de production et de diffusion de l'information statistique pour les ministères et organismes du gouvernement, sauf à l'égard d'une telle information que ceux-ci produisent à des fins administratives. Il est le responsable de la réalisation de toutes les enquêtes statistiques d'intérêt général (RLRQ, chapitre I-13.011, article 2).

---

1. Pour un portrait complet des informations statistiques produites et diffusées par l'Institut, consulter le rapport annuel à l'adresse : [statistique.quebec.ca/fr/institut/notre-organisation/acces-information/documents-d-interet-public](https://statistique.quebec.ca/fr/institut/notre-organisation/acces-information/documents-d-interet-public).

## **Vision – La statistique au service de la société : la référence au Québec**

---

L'Institut de la statistique du Québec vise à être la principale source d'information statistique objective et fiable concernant le Québec. Par ses produits, l'Institut contribue à mieux faire connaître le Québec et à éclairer le choix des politiques publiques. Il constitue la source d'information privilégiée pour le grand public, les experts, les chercheurs et les personnes qui désirent mieux s'informer sur le Québec d'aujourd'hui.

*La statistique au service de la société : la référence au Québec* – c'est la vision que se sont donnée les employés de l'Institut.

## **Produits et services**

---

L'Institut offre aux ministères et organismes publics des services de nature scientifique et technique. Il réalise pour eux, entre autres, des enquêtes, des études, des analyses, des travaux méthodologiques et de traitement des données, des travaux de collecte et de diffusion de données ainsi que des études d'impact économique.

L'Institut rend disponibles de nombreuses statistiques et publications sur son site Web, au bénéfice de l'ensemble de la population. Il dispose d'un Centre d'information et de documentation (CID) offrant des services d'aide à la recherche en plus d'un accès à ses collections proposant un vaste éventail de statistiques sur le Québec.

Il offre également un ensemble de services facilitant l'accès aux données statistiques et des services-conseils à des fins de recherche scientifique, dans le respect des règles de confidentialité.

Les services d'accès aux données de recherche, dont la mise en place a été confiée à l'Institut par le gouvernement au cours des dernières années en raison de ses capacités méthodologiques et de protection des renseignements personnels, permettent de simplifier le processus d'accès aux données détenues par les ministères et organismes à des fins de recherche et de réduire les délais de traitement des demandes. Les centres d'accès aux données de recherche (CADRISQ) sont quant à eux des enceintes sécurisées accessibles aux chercheurs désirant exploiter les données d'enquêtes de l'Institut et les données des ministères et organismes participants.

## Groupe de travail responsable du plan d'action

---

Le Secrétariat général et Affaires juridiques est responsable de l'élaboration et de la mise en œuvre du présent plan d'action. La secrétaire générale de l'Institut agit à titre de coordonnatrice des services aux personnes handicapées. Elle est appuyée par la responsable du plan d'action et par un comité consultatif.

### **Création du comité consultatif responsable de l'élaboration et de la mise en œuvre du Plan d'action à l'égard des personnes handicapées**

---

L'Institut a mis sur pied un comité consultatif à l'interne afin de favoriser les échanges et, ultimement, de mieux cerner les obstacles et de définir les mesures correctrices à prendre. Le comité favorise l'implication des employés présentant un handicap ; il est composé de neuf membres, dont un en situation de handicap, et d'un représentant de chacune des unités suivantes :

- le Secrétariat général et Affaires juridiques (SGAJ) ;
- la Direction des ressources financières et matérielles (DRFM) ;
- la Direction des ressources humaines (DRH) ;
- la Direction de la gestion des données et de l'accès pour la recherche (DGDAR)
- la Direction des technologies de l'information (DTI) ;
- la Direction de la gestion de la collecte (DGC) ;
- la Direction des enquêtes de santé (DES) ;
- la Direction de la diffusion et des communications (DDC).

Le statisticien en chef de l'Institut est responsable d'approuver et d'adopter le plan d'action annuel.



## Consultation des personnes handicapées

---

Comme l'Institut est soucieux de favoriser la pleine participation des personnes handicapées, des employés ayant déclaré un handicap ont été consultés dans le cadre des travaux d'élaboration du plan d'action cette année. L'ensemble des employés visés ont été invités à participer au comité consultatif. Ils pouvaient également donner leur avis lors d'une rencontre individuelle ou en répondant à un questionnaire si c'était ce qu'ils préféraient.

En tout temps, des commentaires ou suggestions peuvent être adressés aux personnes responsables du plan d'action.

# Contribution de l'Institut en matière d'information statistique sur l'incapacité

---

Étant l'organisme gouvernemental qui a pour mission de fournir des informations statistiques fiables et objectives sur tous les aspects de la société québécoise, l'Institut couvre de nombreux domaines, dont la santé et le bien-être des personnes. Dans ce contexte, l'Institut produit et diffuse des données relatives à l'incapacité. Ce terme réfère à toute personne ayant une déficience entraînant une incapacité significative et persistante et qui est sujette à rencontrer des obstacles dans l'accomplissement d'activités courantes.

Les données sur l'incapacité issues des travaux de l'Institut sont disponibles sur son site Web, sous le thème « Santé et bien-être ». En diffusant ces informations, l'Institut contribue, dans le cadre de sa mission, au développement des connaissances sur l'incapacité, au bénéfice de tous les intervenants dans ce domaine et, ultimement, des personnes handicapées au Québec.

## Principaux travaux réalisés par l'Institut sur l'incapacité

À la suite de nombreux travaux réalisés entre 2013 et 2015, l'Institut a utilisé différentes sources de données afin de nourrir la réflexion des ministères et organismes du Québec sur la situation des personnes avec incapacité, leur participation sociale et leurs besoins. En 2016-2017, en collaboration avec l'Office des personnes handicapées du Québec (OPHQ), l'Institut a publié une étude intitulée *Les besoins d'aide non comblés pour les activités de la vie quotidienne chez les personnes avec incapacité au Québec*, laquelle a été réalisée à partir des données de l'*Enquête canadienne sur l'incapacité* (ECI) menée en 2012.

Au cours de la même période, l'Institut a collaboré à une étude réalisée par une équipe de chercheurs visant à faire état de l'accès aux soins de santé à domicile des personnes âgées avec incapacité. L'utilisation des données de l'*Enquête québécoise sur les limitations d'activités, les maladies chroniques et le vieillissement* a notamment permis de mieux connaître la situation des aînés par arrondissement central et banlieue des régions métropolitaines de Montréal et de Québec.

Les résultats de l'*Enquête sur la maltraitance envers les personnes âgées du Québec* (EMPAQ), réalisée par l'Institut en 2019-2020, ont été diffusés dans un rapport paru en octobre 2020. Cette enquête avait comme principaux objectifs d'établir des prévalences par type de maltraitance et de comprendre les facteurs leur étant associés. Ce sont, entre autres, des informations sur certaines incapacités et sur le besoin d'aide quant aux activités de la vie quotidienne de la population visée par l'enquête (personnes de 65 ans et plus vivant dans un ménage privé ou collectif non institutionnel, et capables de répondre pour elles-mêmes) qui ont été recueillies dans le cadre de l'EMPAQ.

## Travaux réalisés en 2021-2022

Un compendium exhaustif contenant les données de l'édition 2017 de l'ECI a été préparé par l'Institut pour les professionnels de l'OPHQ et le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) en 2019-2020. Tout au long de l'année 2021-2022, l'Institut a soutenu l'OPHQ dans l'analyse de ces données. Des tableaux supplémentaires ont été produits, et ce, afin de fournir un complément d'information aux analystes de l'OPHQ.

D'autre part, une infographie présentant des résultats inédits de l'EMPAQ, réalisée par l'Institut en 2019-2020, sur les besoins d'aide pour les activités de la vie quotidienne a été diffusée au printemps 2021.

## Travaux en cours ou à venir

Au cours de l'année, l'Institut a collaboré avec l'OPHQ et le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale dans le cadre de la mesure 30 de la *Stratégie nationale pour l'intégration et le maintien en emploi des personnes handicapées 2019-2024*. Cette mesure prévoit la réalisation d'une étude sur la population des personnes ayant une incapacité qui sont inactives et susceptibles d'intégrer ou de réintégrer le marché du travail.

# Reddition de comptes

---

La politique gouvernementale *L'accès aux documents et aux services offerts au public pour les personnes handicapées* a pour but de mettre en place au sein de l'Administration toutes les conditions qui permettent aux personnes handicapées d'avoir accès, en toute égalité, aux services et aux documents offerts au public. C'est en raison de l'existence de cette politique que l'Institut rend compte dans son plan d'action des mesures d'accommodement dont il s'est doté pour permettre aux personnes handicapées d'avoir accès aux documents et aux services ainsi que du nombre de plaintes reçues et traitées relativement à l'accès aux documents et aux services offerts au public.

## Mesures d'accommodement

---

L'Institut offre, à la demande d'une personne ayant une incapacité, des mesures d'accommodement afin d'assurer un service de qualité et un accès aux documents. Au cours de l'exercice financier 2021-2022, aucune demande d'accommodement n'a été formulée à l'Institut.

## Plaintes

---

Au cours de l'exercice financier 2021-2022, aucune plainte n'a été formulée relativement à la politique gouvernementale *L'accès aux documents et aux services offerts au public pour les personnes handicapées*.

# Bilan des réalisations en 2021-2022

## AXE 1 – L'accueil, l'intégration et le maintien en emploi des personnes handicapées comme employés de l'Institut

Obstacles	Mesures	Indicateurs de résultats	Résultats 2021-2022	Responsables
1. Les communications visant à sensibiliser les gestionnaires aux enjeux liés à l'embauche des personnes handicapées sont limitées.	1.1 Communiquer aux gestionnaires les objectifs gouvernementaux en matière d'embauche des personnes handicapées.	Nombre de communications réalisées	Une communication	DRH
	1.2 Accompagner les gestionnaires dans le processus d'embauche d'une personne handicapée.	Proportion des démarches d'accompagnement réalisées	100 % des processus d'embauche	
2. Les mesures favorisant l'accueil, l'intégration et le maintien en emploi des personnes handicapées sont méconnues.	2.1 Lors de l'embauche d'une personne handicapée, procéder à l'évaluation de ses besoins et adapter les mesures d'accompagnement requises.	Pourcentage des nouveaux employés ayant déclaré un handicap qui ont été contactés	100 % des nouveaux employés	
		Nombre de démarches d'accompagnement réalisées	Une démarche d'accompagnement	
	2.2 Lors de l'embauche d'une personne handicapée, accompagner les gestionnaires et leur donner des outils au besoin.	Pourcentage des gestionnaires accompagnés lors de l'embauche d'une personne handicapée	100 %	

Suite à la page 14

## AXE 1 – L'accueil, l'intégration et le maintien en emploi des personnes handicapées comme employés de l'Institut (suite)

Obstacles	Mesures	Indicateurs de résultats	Résultats 2021-2022	Responsables
2. Les mesures favorisant l'accueil, l'intégration et le maintien en emploi des personnes handicapées sont méconnues.	2.3 Consulter les employés ayant déclaré un handicap ainsi que leur gestionnaire afin de vérifier si les mesures d'accommodement et d'accompagnement répondent toujours à leurs besoins.	Pourcentage des personnes visées contactées	100 %	DRH
	2.4 Afin de mieux cerner les problèmes rencontrés et de déterminer les mesures à inclure dans le prochain Plan d'action à l'égard des personnes handicapées (PAPH):  Poursuivre les activités du comité consultatif responsable de l'élaboration et de la mise en œuvre du PAPH;  Inviter l'ensemble des employés ayant déclaré un handicap à se prononcer.	Nombre de rencontres du comité consultatif  Pourcentage des employés handicapés consultés	Deux rencontres du comité consultatif.  L'ensemble des employés ayant déclaré un handicap ont été invités à se prononcer ; 50 % ont souhaité être consultés.	SGAJ et DRH
	2.5 Créer une section consacrée aux outils et informations relatives à l'intégration des personnes handicapées dans l'intranet de l'Institut.	Création de la section dans l'intranet	Réalisée	SGAJ
3. L'environnement de travail ne répond pas toujours adéquatement aux besoins d'une personne handicapée.	3.1 Dès l'arrivée d'une nouvelle personne handicapée, faire faire une évaluation du poste de travail et des outils par le ou la responsable de l'ergonomie afin de voir à ce que l'environnement de travail réponde pleinement aux besoins liés à la condition de cette personne.	Pourcentage d'évaluations réalisées après l'embauche d'une personne handicapée	100 %	DRH

Suite à la page 15

## AXE 1 – L'accueil, l'intégration et le maintien en emploi des personnes handicapées comme employés de l'Institut (suite)

Obstacles	Mesures	Indicateurs de résultats	Résultats 2021-2022	Responsables
4. L'existence, à l'intérieur de l'organisation, de personnes-ressources responsables d'accueillir les préoccupations des employés en ce qui concerne les besoins d'accommodement est méconnue. La disponibilité de certains outils l'est également.	4.1 Faire connaître aux employés les outils et les personnes-ressources à leur disposition en cas de besoins d'accommodement.	Nombre et nature des démarches réalisées	Reportée  La promotion de la nouvelle section consacrée aux outils et informations relatives à l'intégration des personnes handicapées de l'intranet de l'Institut est prévue pour 2022.	SGAJ et DRH

## AXE 2 – Accessibilité des produits et services de l'Institut et des lieux physiques

Obstacles	Mesures	Indicateurs de résultats	Résultats 2021-2022	Responsables
5. La diversité et l'envergure des enquêtes menées par l'Institut sur un ensemble de thématiques, et plus particulièrement en matière de santé et de conditions de vie, exigent l'adaptation des modes de collecte à la réalité des personnes handicapées.	5.1 L'Institut porte une attention particulière aux besoins des répondants handicapés et leur donne accès, à leur demande, à des modes de collecte adaptés. Deux modes de collecte (questionnaires Web et téléphonique) sont presque toujours offerts d'emblée aux répondants.	Nombre de signalements et de suivis réalisés	Un signalement (étude <i>Grandir au Québec</i> ), dont le suivi a été réalisé, et quelques signalements non dénombrés relativement à d'autres enquêtes populationnelles.  <i>Personnes âgées malentendantes qui n'avaient pas d'ordinateur (ou qui n'étaient pas assez habiles avec un ordinateur) et qui ont été incapables de participer.</i>	DGC

Suite à la page 16

## AXE 2 – Accessibilité des produits et services de l'Institut et des lieux physiques (suite)

Obstacles	Mesures	Indicateurs de résultats	Résultats 2021-2022	Responsables
6. L'Institut produit de nombreux documents, tableaux, images et graphiques pouvant être difficiles à lire pour les personnes ayant une incapacité visuelle.	<p>6.1 Faire l'achat d'outils Web et développer à l'interne de nouvelles solutions informatiques répondant aux standards d'accessibilité. L'Institut utilise actuellement les logiciels suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Jaws (Job Access With Speech), un logiciel de revue d'écran pour les personnes ayant une incapacité visuelle ;</li> <li>• Dreamweaver, un logiciel destiné à favoriser l'accessibilité des sites Web ;</li> <li>• Des modules d'extension (<i>plug-in</i>) pour les navigateurs Chrome et Firefox, qui permettent de vérifier l'accessibilité des sites Web de l'Institut.</li> </ul>	Nombre et nature des développements réalisés à l'interne	<p>Des ressources de la DTI ont reçu de la formation sur les standards de l'accessibilité des sites Web. La DTI s'assure que les outils en usage sont renouvelés et mis à jour.</p> <p>Dernièrement, l'Institut a acquis le logiciel de graphique interactif Highcharts. Ce dernier possède un module d'accessibilité, mais il n'est pas encore déployé.</p> <p>Néanmoins, pour toutes ses nouvelles diffusions, l'Institut applique, autant que possible, les bonnes pratiques en matière d'accessibilité, notamment l'insertion de versions textuelles sous les images informationnelles et de textes alternatifs descriptifs dans les métadonnées des fichiers images informatives, l'ajout de tableaux de données ou de liens vers les tableaux sous les images des graphiques, et l'intégration de sous-titres pour les vidéos.</p> <p>De plus, durant la dernière année, trois employés de la Direction de la diffusion et des communications ont suivi des formations sur l'accessibilité du Web et des fichiers PDF.</p>	DTI et DDC



## AXE 2 – Accessibilité des produits et services de l'Institut et des lieux physiques (suite)

Obstacles	Mesures	Indicateurs de résultats	Résultats 2021-2022	Responsables
6. L'Institut produit de nombreux documents, tableaux, images et graphiques pouvant être difficiles à lire pour les personnes ayant une incapacité visuelle.	6.2 Pour les productions statistiques diffusées dans un tableau de données sur le site Web de l'Institut, les données statistiques sont généralement téléchargeables en format Excel sur la même page Web. Pour les productions statistiques publiées en format PDF, l'Institut fournit, par son Centre d'information et de documentation (CID), un service de renseignements et offre, sur demande, la conversion dans un format accessible.	Nombre et nature des demandes de conversion traitées au CID	Il n'y a eu aucune demande de conversion adressée au CID.	DDC
7. L'accessibilité physique des bâtiments et des locaux.	7.1 Appliquer, dans la réalisation des projets d'aménagement des locaux, les mesures visant une conception sans obstacle et une accessibilité universelle en fonction de leur faisabilité générale et des améliorations fonctionnelles qu'elles présentent.	Projets d'aménagement réalisés selon les normes d'accessibilité	Plusieurs aménagements MTAA (milieu de travail axé sur les activités) ont été effectués dans la dernière année : le 9 <sup>e</sup> étage a été complètement réaménagé et le 6 <sup>e</sup> étage et le 2 <sup>e</sup> étage l'ont été partiellement. Dans tous les cas, la largeur des entrées et des passages respecte les normes d'accessibilité. De plus, les portes 5.50 et 5.60 ont été automatisées avec des boutons-poussoirs. Une signalisation « zone de débarcadère » a été réinstallée devant le 200, chemin Sainte-Foy.	DRFM

### AXE 3 – Approvisionnement accessible

Obstacles	Mesures	Indicateurs de résultats	Résultats 2021-2022	Responsables
8. La prise en compte de la diversité des types d'incapacité dans les processus d'acquisition.	8.1 Prendre en compte les critères d'analyse favorisant une approche inclusive lors des achats, comme prévu dans la Politique d'acquisitions et de dispositions écoresponsables de l'Institut.	Achats effectués selon une approche inclusive	Les principes généraux de la Politique d'acquisitions et de dispositions écoresponsables ont été pris en compte dans les achats effectués.	DRFM
	8.2 Porter une attention particulière aux critères d'accessibilité dans les appels d'offres produits par le Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG).	Pourcentage des appels d'offres tenant compte des critères d'accessibilité	100 % L'ISQ loue ses locaux à la Société québécoise des infrastructures. Cette dernière est présente pour tout projet d'envergure ; une équipe de conseillers apporte son concours à la réalisation des projets et veille à ce que ces derniers respectent les normes du Code du bâtiment.	

## AXE 4 – Sensibilisation et formation du personnel

Obstacles	Mesures	Indicateurs de résultats	Résultats 2021-2022	Responsables
9. L'approche client auprès d'une personne handicapée demande une attention particulière.	9.1 Offrir au personnel nouvellement en poste et qui offre un service aux citoyens un atelier de formation favorisant une meilleure communication avec les personnes handicapées.	Offre de la formation aux employés visés	Il n'y a pas eu de formation organisée cette année. Par contre, le personnel offrant des services aux citoyens a été invité à suivre, tout comme l'an passé, les capsules d'autoformation de la section Mieux accueillir les personnes handicapées du site Web de l' <a href="#">OPHQ</a> .	DDC et DRH
10. La situation des personnes handicapées n'est pas toujours bien connue.	10.1 Sensibiliser les employés à la réalité vécue par les personnes handicapées et promouvoir des activités favorisant leur intégration.	Nombre et nature des activités de sensibilisation et de promotion effectuées	Deux manchettes intranet ont été diffusées.	SGAJ et DRH
	10.2 Publier une nouvelle sur le site intranet de l'Institut lors de la parution annuelle du PAPH afin de le promouvoir.	Date de publication	2021-05-13	SGAJ

Suite à la page 20

## AXE 4 – Sensibilisation et formation du personnel (suite)

Obstacles	Mesures	Indicateurs de résultats	Résultats 2021-2022	Responsables
11. Les mesures d'urgence en place peuvent être méconnues ou mal adaptées.	11.1 Veiller à ce que les employés handicapés connaissent les mesures d'urgence adaptées à leur condition.	Évaluation des besoins des personnes handicapées (DRH)  Mesures d'urgence adaptées à des besoins particuliers (DRFM)	<p>Comme le télétravail à temps plein a presque toujours été obligatoire durant l'exercice de 2021-2022, sauf pour le personnel qui offrait des services jugés prioritaires par l'organisation, les évaluations des besoins pour les personnes handicapées ont dû être reportées à plus tard.</p> <p>Annuellement, les employés seront conviés à la réalisation d'une formation obligatoire. Cette formation préparée par la CNESST présente les procédures à suivre afin d'évacuer l'édifice de façon sécuritaire et les comportements adéquats à adopter lors de diverses situations d'urgence sur les lieux de travail (incendie, fuite de gaz, colis suspect, etc.). Ces capsules de formation sont disponibles en tout temps dans l'intranet de l'Institut, et tous les nouveaux employés seront automatiquement invités à suivre cette formation.</p>	DRFM et DRH

Suite à la page 21

## AXE 4 – Sensibilisation et formation du personnel (suite)

Obstacles	Mesures	Indicateurs de résultats	Résultats 2021-2022	Responsables
11. Les mesures d'urgence en place peuvent être méconnues ou mal adaptées.	11.2 Former les responsables d'évacuation d'urgence et les informer des mesures adaptées aux besoins particuliers des personnes handicapées dans des situations d'urgence.	Offre d'une formation annuelle aux responsables d'évacuation d'urgence  Suivi immédiat auprès des responsables d'évacuation d'urgence, lorsqu'un besoin d'accommodement particulier se présente	L'Institut a pris la décision d'adopter une nouvelle approche qui mise sur l'autonomie et la responsabilité individuelle de chacun des employés. Cette nouvelle approche, recommandée par la CNESST, signifie que l'Institut n'aura plus d'équipe de mesures d'urgence.	DRFM

# Mesures retenues pour 2022-2023

## AXE 1 – L'accueil, l'intégration et le maintien en emploi des personnes handicapées comme employés de l'Institut

Obstacles	Mesures	Indicateurs de résultats	Échéancier	Responsables
1. Les communications visant à sensibiliser les gestionnaires aux enjeux liés à l'embauche des personnes handicapées sont limitées.	1.1 Communiquer aux gestionnaires les objectifs gouvernementaux en matière d'embauche des personnes handicapées.	Nombre de communications réalisées	31 mars 2023	DRH
	1.2 Accompagner les gestionnaires dans le processus d'embauche d'une personne handicapée.	Proportion des démarches d'accompagnement réalisées	31 mars 2023	
2. Les mesures favorisant l'accueil, l'intégration et le maintien en emploi des personnes handicapées sont méconnues.	2.1 Lors de l'embauche d'une personne handicapée, procéder à l'évaluation de ses besoins et adapter les mesures d'accompagnement requises.	Pourcentage des nouveaux employés ayant déclaré un handicap qui ont été contactés	31 mars 2023	
		Nombre de démarches d'accompagnement réalisées		
	2.2 Lors de l'embauche d'une personne handicapée, accompagner les gestionnaires et leur donner des outils au besoin.	Pourcentage des gestionnaires accompagnés lors de l'embauche d'une personne handicapée	31 mars 2023	

Suite à la page 23

## AXE 1 – L'accueil, l'intégration et le maintien en emploi des personnes handicapées comme employés de l'Institut (suite)

Obstacles	Mesures	Indicateurs de résultats	Échéancier	Responsables
2. Les mesures favorisant l'accueil, l'intégration et le maintien en emploi des personnes handicapées sont méconnues.	2.3 Intégrer une étape prévoyant la consultation des personnes handicapées au processus de gestion de changement des projets structurants.  Cette étape viserait à étudier l'incidence potentielle d'un projet sur les personnes ayant déclaré un handicap et à prendre les mesures correctives nécessaires.	Intégration au processus de gestion de changement	31 mars 2023	DRH
	2.4 Afin de mieux cerner les problèmes rencontrés et de déterminer les mesures à inclure dans le prochain plan d'action :  Poursuivre les activités du comité consultatif responsable de l'élaboration et de la mise en œuvre du Plan d'action à l'égard des personnes handicapées ;  Inviter l'ensemble des employés ayant déclaré un handicap à se prononcer.	Nombre de rencontres du comité consultatif  Publication d'une manchette intranet afin d'inviter le personnel à se prononcer sur le plan d'action	31 mars 2023  3 décembre 2022 (Journée internationale des personnes handicapées)	SGAJ et DRH
3. L'environnement de travail ne répond pas toujours adéquatement aux besoins d'une personne handicapée.	3.1 Dès l'arrivée d'une nouvelle personne handicapée, faire faire une évaluation du poste de travail et des outils par le ou la responsable de l'ergonomie afin de voir à ce que l'environnement de travail réponde pleinement aux besoins liés à la condition de cette personne.	Pourcentage d'évaluations réalisées après l'embauche d'une personne handicapée	31 mars 2023	DRH

Suite à la page 24

## AXE 1 – L'accueil, l'intégration et le maintien en emploi des personnes handicapées comme employés de l'Institut (suite)

Obstacles	Mesures	Indicateurs de résultats	Échéancier	Responsables
4. L'existence, à l'intérieur de l'organisation, de personnes-ressources responsables d'accueillir les préoccupations des employés en ce qui concerne les besoins d'accommodement est méconnue. La disponibilité de certains outils l'est également.	4.1 Faire connaître aux employés les outils et les personnes-ressources à leur disposition en cas de besoins d'accommodement.	Nombre et nature des démarches réalisées	31 mars 2023	SGAJ et DRH

## AXE 2 – Accessibilité des produits et services de l'Institut et des lieux physiques

Obstacles	Mesures	Indicateurs de résultats	Échéancier	Responsables
5. La diversité et l'envergure des enquêtes menées par l'Institut sur un ensemble de thématiques, et plus particulièrement en matière de santé et de conditions de vie, exigent l'adaptation des modes de collecte à la réalité des personnes handicapées.	5.1 L'Institut porte une attention particulière aux besoins des répondants handicapés et leur donne accès, à leur demande, à des modes de collecte adaptés. Deux modes de collecte (questionnaires Web et téléphonique) sont presque toujours offerts d'emblée aux répondants.	Nombre de signalements et de suivis réalisés	31 mars 2023	DGC

Suite à la page 25



## AXE 2 – Accessibilité des produits et services de l'Institut et des lieux physiques (suite)

Obstacles	Mesures	Indicateurs de résultats	Échéancier	Responsables
6. L'obtention de données statistiques sur la population des personnes handicapées ou vivant avec des incapacités au Québec présente des difficultés.	6.1 L'Institut mettra sur pied un groupe de travail qui aura comme objectif de réfléchir à la meilleure façon d'intégrer dans les enquêtes de santé des questions pouvant identifier ce sous-groupe de la population. Ce comité devra faire le pont avec les experts de l'Office des personnes handicapées du Québec (OPHQ).	Création d'un comité de travail	31 mars 2023	DES et DPSSS
7. L'Institut produit de nombreux documents, tableaux, images et graphiques pouvant être difficiles à lire pour les personnes ayant une incapacité visuelle.	7.1 Intégrer au quotidien les nouvelles solutions informatiques répondant aux standards d'accessibilité. L'Institut utilise actuellement les logiciels suivants : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Jaws (Job Access With Speech), un logiciel de revue d'écran pour les personnes ayant une incapacité visuelle ;</li> <li>• Dreamweaver, un logiciel destiné à favoriser l'accessibilité des sites Web ;</li> <li>• Des modules d'extension (<i>plugin</i>) pour les navigateurs Chrome et Firefox, qui permettent de vérifier l'accessibilité des sites Web de l'Institut.</li> </ul>	Nombre et nature des développements réalisés à l'interne  Déploiement du logiciel de création de graphiques interactifs Highcharts. Ce dernier possède un module d'accessibilité	31 mars 2023	DTI et DDC
	7.2 Pour les productions statistiques diffusées dans un tableau de données sur le site Web de l'Institut, les données statistiques sont généralement téléchargeables en format Excel sur la même page Web. Pour les productions statistiques publiées en format PDF, l'Institut fournit, par son Centre d'information et de documentation (CID), un service de renseignements et offre, sur demande, la conversion dans un format accessible.	Nombre et nature des demandes de conversion traitées au CID	31 mars 2023	DDC

Suite à la page 26

## AXE 2 – Accessibilité des produits et services de l'Institut et des lieux physiques (suite)

Obstacles	Mesures	Indicateurs de résultats	Échéancier	Responsables
8. L'accessibilité physique des bâtiments et des locaux.	8.1 Appliquer dans la réalisation des projets d'aménagement des locaux les mesures visant une conception sans obstacle et une accessibilité universelle en fonction de leur faisabilité générale et des améliorations fonctionnelles qu'elles présentent.	Projets d'aménagement réalisés selon les normes d'accessibilité	31 mars 2023	DRFM

## AXE 3 – Approvisionnement accessible

Obstacles	Mesures	Indicateurs de résultats	Échéancier	Responsables
9. La prise en compte de la diversité des types d'incapacité dans les processus d'acquisition.	9.1 Prendre en compte les critères d'analyse favorisant une approche inclusive lors des achats, comme prévu dans la Politique d'acquisitions et de dispositions écoresponsables de l'Institut.	Pourcentage d'achats effectués selon une approche inclusive	31 mars 2023	DRFM
	9.2 Porter une attention particulière aux critères d'accessibilité dans les appels d'offres produits par le Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG).	Pourcentage des appels d'offres tenant compte de critères d'accessibilité	31 mars 2023	

## AXE 4 – Sensibilisation et formation du personnel

Obstacles	Mesures	Indicateurs de résultats	Échéancier	Responsables
10. L'approche client auprès d'une personne handicapée demande une attention particulière.	10.1 Offrir de la formation favorisant une meilleure communication avec les personnes handicapées au personnel nouvellement en poste qui offre un service aux citoyens.	Offre de la formation aux employés visés	31 mars 2023	DDC et DRH
11. La situation des personnes handicapées n'est pas toujours bien connue.	11.1 Sensibiliser les employés à la réalité vécue par les personnes handicapées et promouvoir des activités favorisant leur intégration.	Nombre et nature des activités de sensibilisation et de promotion effectuées	31 mars 2023	SGAJ et DRH
	11.2 Publier une nouvelle sur le site intranet de l'Institut lors de la parution annuelle du Plan d'action à l'égard des personnes handicapées afin de le promouvoir.	Date de publication	Dans les 15 jours suivant la parution du plan	SGAJ
12. Les mesures d'urgence en place peuvent être méconnues ou mal adaptées.	12.1 Veiller à ce que les employés handicapés et leur gestionnaire connaissent les mesures d'urgence adaptées à leur condition.	Évaluation des besoins des personnes handicapées (DRH) Mesures d'urgence adaptées à des besoins particuliers (DRFM)	31 mars 2023	DRFM et DRH
	12.2 Mettre à la disposition des employés une formation sur les mesures d'évacuation d'urgence à suivre obligatoirement et les informer des mesures adaptées aux besoins particuliers des personnes handicapées dans des situations d'urgence.	Offre de formation pour les employés, disponible dans l'intranet Suivi immédiat auprès des collègues de travail, lorsqu'un besoin d'accommodement particulier se présente	31 mars 2023	DRFM

« La statistique au  
service de la société :  
la référence au Québec »

[statistique.quebec.ca](http://statistique.quebec.ca)